

DEPARTEMENT
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

DATE DE LA CONVOCATION
24/01/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 29 janvier à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE
24/01/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents et représentés : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Carlos Coelho, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien, Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub

Secrétaire de séance : Peggy Viola

DELIBERATION N°3 : Transfert du résultat de clôture 2023 du CCAS au budget principal

Après avoir examiné le compte administratif 2023 du budget du CCAS et constatant qu’il fait apparaître le résultat de clôture suivant :

Section de fonctionnement	Montants
Recettes	15 €
Dépenses	3 104.42 €
Résultat de l’exercice 2023	- 3 089.42 €
Excédent reporté 2022	1 876.02
Résultat de clôture 2023	- 1 213.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide de procéder à la clôture du budget du CCAS
- Valide que le résultat de clôture 2023 du budget du CCAS sera cumulé au résultat 2023 du budget principal.

Fait à le MONTCEL, le 30/01/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

La secrétaire de séance,
Peggy Viola